

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 février 2020

Madame,
Monsieur,

Considérant l'évolution de la situation en Chine relative au nouveau coronavirus (2019-nCoV), les mesures de santé publique ont été adaptées au Québec, bien que le risque global au Canada demeure toujours faible.

Comme certaines personnes de votre milieu pourraient avoir voyagé en Chine, nous souhaitons vous informer de ces nouvelles recommandations.

État de la situation

Le nombre de personnes atteintes en Chine est toujours en croissance, mais le nombre de cas à l'extérieur de la Chine demeure limité. Au Canada, quelques cas ont été identifiés. Vous trouverez de l'information à jour à l'adresse suivante : **[Québec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus)**.

Recommandations

Les personnes ne présentant pas de symptômes et ayant visité **la province du Hubei en Chine** sont appelées, à leur arrivée au Canada, à s'isoler **volontairement** jusqu'à ce qu'une période de 14 jours se soit écoulée depuis leur départ de cette zone. Elles devront également entrer en contact avec la direction de santé publique de la région où se trouve leur lieu de résidence qui pourrait donner des recommandations complémentaires.

Plus précisément, ces personnes sont invitées à :

- Éviter les contacts avec des personnes âgées, atteintes de maladies chroniques ou ayant un système immunitaire affaibli;
- Éviter les lieux de rassemblement, les écoles, les garderies, les résidences pour personnes âgées et les milieux de travail;
- Utiliser le moins possible les transports en commun;
- Se laver les mains souvent et se couvrir la bouche et le nez avec le bras lors d'éternuement et de toux;
- Surveiller l'apparition de symptômes comme la fièvre, la toux ou des difficultés respiratoires.

... 2

Cette recommandation d'isolement volontaire **ne s'applique pas aux personnes ayant voyagé dans les autres provinces de Chine**. Ces dernières sont invitées à surveiller leurs symptômes, soit l'apparition de toux, de fièvre ou de difficultés respiratoires dans les 14 jours suivant leur départ et de communiquer, le cas échéant, avec la ligne Info-Santé 811.

Notons que les personnes présentant des symptômes et arrivant de Chine seront évaluées dans les aéroports et, le cas échéant, dirigées pour une évaluation médicale.

Il demeure fortement déconseillé de prendre l'initiative d'exclure d'un milieu une personne qui n'a pas de fièvre ou de symptômes respiratoires après un voyage, que ce soit en Chine ou dans un autre pays touché, à moins d'un avis contraire de la direction de santé publique de votre région.

Nous vous prions d'être encore très attentifs aux situations susceptibles de causer de la discrimination envers les personnes qui reviennent d'un voyage ou dont l'origine ethnique est asiatique. Ce type de situation étant souvent liée à la circulation d'informations erronées, nous vous invitons à consulter le site du gouvernement du Québec (Quebec.ca/coronavirus) pour obtenir toute l'information pertinente. Au besoin, adressez-vous à la direction de santé publique de votre région afin d'obtenir des informations complémentaires. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux (www.msss.gouv.qc.ca) en saisissant, dans l'espace de recherche de la page d'accueil, les mots clés « coordonnées des directeurs de santé publique ».

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,



Horacio Arruda, M.D., FRCPC

N/Réf. : 20-SP-00057